

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

agricoles incluent aussi ceux qui ne se prêtent pas à la mécanisation moderne ; ce sont précisément les endroits de prédilection et d'élection des habitations de vacances, en raison du panorama imprenable (terme aux effets toujours séduisants).

Le vieil antagonisme entre protection de la nature et construction moderne s'estompe. L'architecte peut établir un plan qui, tout en tenant compte de la sauvegarde des beautés de la nature, soit libéré de réminiscences strictement locales.

### Quatre facteurs

N'oublions pas, enfin, les ordres de grandeur de l'avenir : ce n'est pas une utopie que de supposer que le quart du volume de construction des grandes villes se satellisera sous forme d'habitations de rechange dans nos campagnes. Pour d'aucuns, ce processus peut tenir du cauchemar, mais cette évolution est l'inévitable résultante de quatre facteurs : le mieux-être croissant, les loisirs supplémentaires, l'extension du réseau d'autoroutes et des moyens de déplacement, les constructions préfabriquées.

Cela vaut la peine de s'arrêter à ce problème, afin de sauver pour les habitants opprimés des grandes villes un lambeau au moins de leurs rêves et d'empêcher que le pays ne devienne la proie d'un développement chaotique.

Je voudrais conclure par une note personnelle : je suis profondément attaché aux paysages dont je planifie l'aménagement. Ils virent les ébats de ma jeunesse dans une symphonie de glaces et de cimes. Adulte, et au demeurant plus modeste, je déambule par monts et par vaux, et je sens grandir en moi la révolte et gronder la colère lorsqu'avec une tristesse toujours plus profonde, je vois se perpétuer tant de destructions inutiles, et des horreurs envahir la terre de mon beau pays. L'ignorance, la sottise et la cupidité sont des monstres devant lesquels le planificateur ne peut que se cabrer.

T. W.

### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.